

# Appel à Manifestation d'Intérêt

## « Territoire engagé pour mon environnement, ma santé »



## Améliorer la qualité de l'air intérieur des habitants

*« Action - Retour d'Expérience »*

*Mairie d'Aubervilliers*



## 1. La collectivité

**Nom:** Mairie d'Aubervilliers

**Adresse:** 2 Rue de la Commune de Paris, 93300 Aubervilliers

**Type de collectivité ou territoire:** Commune

**Site internet:** <http://www.aubervilliers.fr>

**Engagement dans une dynamique en santé-environnement (Ville OMS, Agenda21, CLS...)** : Contrats locaux de santé et Agenda21

**Typologie de territoire** : Territoire urbain (quartier politique de la ville, agglomération, métropole...)

**Population (nombre) de votre collectivité ou territoire** : 90000 hab.

## 2. Présentation de l'action en santé-environnement

### Titre : Améliorer la qualité de l'air intérieur des habitants

**Contexte** : Les risques d'intoxication au CO en lien avec une mauvaise qualité de l'air intérieur sont importants. A titre indicatif, près de 660 personnes ont été victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone en Ile-de-France en 2017. La Seine-Saint-Denis est parmi les territoires les plus touchés par cette problématique (source Santé Publique France). A Aubervilliers, 23 % du parc privé est identifié comme habitat potentiellement indigne selon le chiffre de 2013 de PLAINE-COMMUNE.

De nombreuses familles en situations de précarité sociale et énergétique rencontrent des difficultés relatives aux moyens de chauffage dans leur logement : à Aubervilliers 1039 familles ont sollicité le service social pour bénéficier d'une aide aux Fonds de Solidarité Energie en 2017. En plus de ces difficultés sociales, certaines populations n'ont pas accès à l'information préventive sur les risques sanitaires et d'autres ne disposent pas d'une parfaite maîtrise de la compréhension de la langue.

L'association d'une forte proportion d'habitat indigne et d'une population très marquée par la précarité sociale fait d'Aubervilliers une ville particulièrement vulnérable aux risques liés aux difficultés de ventilation et de chauffage des logements, et donc aux intoxications au monoxyde de carbone et au développement des phénomènes d'humidité. D'autre part, 20 000 décès prématurés liés à la qualité de l'air intérieur ont été recensés dans une étude publiée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Les experts ont focalisé leur recherche sur six polluants seulement (des données précises existent et démontrent que tous ces polluants impactent considérablement notre état de santé) : le benzène, le trichloréthylène, le monoxyde de carbone, le radon, les particules et le tabagisme passif.

**Rattachement de l'action à un plan/programme (PRSE, PLU(i), PDU, SCOT, SRCAE, PCAET, PPA, PPBE...) :**  
Contrat local de santé ville

**Description/objectifs de l'action en santé-environnement** : 1) Actions de préventions collectives :

- Renforcer les actions de sensibilisation sur le monoxyde de carbone et polluants de l'air intérieur (formaldéhydes, composés volatils, moisissures...) avec des outils pédagogiques de communication adéquats,

- Assurer une meilleure information des particuliers sur les déterminants de la qualité de l'air intérieur grâce à la tenue de stands de prévention dans différents quartiers de la ville.

2) Organisation de visites à domicile et de diagnostics qualité de l'air dans les logement afin de :

- Détecter les situations d'intoxication au monoxyde de carbone et autres polluants chimiques ou biologiques dans les logements,

- Recenser les pratiques et modes de vie des occupants (fréquences d'aération, utilisation de produits ménagers, bougies, parfums, tabagisme...),

- Mesurer les polluants chimiques et biologiques à l'aide d'appareils de mesure,

- Prodiguer des conseils aux occupants sur les bonnes pratiques pour limiter l'exposition aux polluants (tabagisme passif, produits d'entretien, parfums d'intérieurs, moisissures...),

- Orienter si nécessaire les occupants vers les structures de soin ou sociales (CMS, CCAS...)

**Résultats attendus ou observés de l'action** : Une étude, réalisée en 2016 par le service Santé Environnement de la mairie d'Aubervilliers, a permis de mettre en évidence une amélioration de la qualité de l'air chez les habitants ayant bénéficié d'une visite à domicile (conseils prodigués accompagnés d'une brochure ludique réalisée par le service et traduite en anglais, chinois et arabe) avec réalisation de mesures

des polluants les plus significatifs dans l'habitat. En effet, il a été observé une modification des modes d'occupation du logement (aération plus fréquente, usage de produits ménagers plus naturels, réduction de l'usage des bougies parfumées ou parfums d'intérieurs divers....). Ainsi, environ 62% des participants ont vu la qualité de leur air intérieur s'améliorer.

**Populations "cibles" de l'action :** Toutes les populations sont concernées mais une attention particulière est portée sur les femmes enceintes, allaitantes ou mamans de jeunes enfants et sur les occupants de logements précaires ou potentiellement indignes.

**Facteurs de réussite de l'action :** - Elaboration d'une brochure ludique contenant des illustrations et traduite en plusieurs langues (anglais, arabe et chinois) afin d'informer également les habitants ne maîtrisant pas la langue française,  
- Acquisition d'appareils de mesures permettant d'évaluer les polluants rencontrés le plus fréquemment dans l'habitat,  
- Réalisation de nombreuses campagnes de communication et d'information tout au long de l'année afin d'informer les habitants sur cette action et d'augmenter le nombre de visites à domicile,  
- Orientation des habitants vers les structures de soins (Centre Municipal de Santé) ou sociales (CCAS, service hygiène) selon les situations.

**Label :** Oui  
Contrat local de santé

**Temps de mise en œuvre de l'action (montage et lancement) :** de 3 à 6 mois

**Année de mise en œuvre de l'action :** 2016

**Dispositif d'évaluation de l'action :** Oui

**Modalités et le cas échéant, résultats de l'évaluation de l'action :** Pour évaluer l'efficacité du projet, une seconde visite à domicile a été réalisée un an après la première visite, exactement à la même période afin d'obtenir des résultats plus fiables (en hiver si la première visite avait été réalisée en hiver ; en été si la première visite avait été réalisée en été). Lors de la seconde visite, les pratiques des occupants ont été recensées une seconde fois puis comparées avec les résultats de la première visite (fréquences d'aération, utilisation de produits ménagers, bougies, parfums, tabagisme...). Enfin, de nouvelles mesures des polluants ont également été réalisées puis comparées avec les résultats obtenus lors de la première visite.

L'ensemble de ces évaluations ont permis d'établir une amélioration de la qualité de l'air intérieur chez 62% des habitants ayant participé à cette étude.

**Thématique(s) :**  
- Information, pédagogique, concertation, promotion de la SE,  
- Qualité des milieux (air, sols, eaux, bruit, rayonnements électromagnétiques, pollution lumineuse, odeurs, visuelle...),  
- Populations sensibles/vulnérables.

**Mots-clefs :** qualité de l'air intérieur, polluants, sensibilisation des habitants,

### 3. Montage

**Gouvernance** : Action conçue et piloté service municipal santé environnement avec une aide financière de la Région Ile de France au démarrage puis de l'ARS pour les années suivantes.

**Partenaires impliqués dans le l'action :**

- Partenaire(s) public(s) :
  - Service hygiène de la commune,
  - CMS,
  - Centre communal d'action sociale de la commune pour les orientations des publics.
- Partenaire(s) financier(s) :
  - ARS Ile de France,
  - Politique de la ville pour le volet précarité et monoxyde de carbone.

-----  
A retrouver sur le site : [territoire-environnement-sante.fr](http://territoire-environnement-sante.fr)



*Edition : Cerema pour le compte des ministères de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé.*

 **Cerema** *, l'expertise publique pour la transition écologique et la cohésion des territoires.*